

Inscription

Nom :
Prénom :
Organisme :
Fonction :
Adresse :

Tél :
Fax :
Email :

Tarifs

- Inscription individuelle 150€
- Inscription institutions et établissements 250€
- Repas de gala du vendredi soir 75€
- Actes du colloque 20€

Ci-joint un chèque de€
(A l'ordre de l'Association Droit Déontologie Ethique et Santé, ADDES)
Inscription gratuite pour les étudiants, le personnel du CHU de Nancy (médecin, enseignant ou chercheur), les internes et externes en médecine sur justificatif.

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 10 décembre 2008 pour la réservation du repas de gala,

Accompagné du règlement,

A l'adresse suivante :

Colloque *20 ans après la loi Huriet – Sérusclat*
CRDP-ISCIMED

Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion
13, Place Carnot
C.O. n°70026
54035 NANCY

Contact:

Jean-Philippe.Vauthier@univ-nancy2.fr

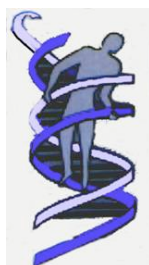
Nancy-Université



FACULTÉ DE
DROIT
SCIENCE
ÉCONOMIQUES
& GESTION
DE NANCY



Institut
de Sciences Criminelles
et de Droit Médical



CPP Est III

Colloque

20 ans après la Loi

Huriet- Sérusclat

&

Journée de la recherche Claude Huriet

Du CHU et de la Faculté de Médecine de Nancy

Vendredi 19 décembre 2008

Samedi 20 décembre 2008

Faculté de Droit de Nancy

Bâtiment K

13, Place Carnot

54000 Nancy

Programme et Inscription

VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008 MATIN

8 h 30 Accueil des participants

9h00

Ouverture par Monsieur André ROSSINOT, Maire de Nancy, ancien Ministre

- Allocution de Monsieur Michel DINET, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle
- Allocution de Monsieur François LE POULTIER, Président de l'Université Nancy 2
- Allocutions de Monsieur Philippe VIGOUROUX, Directeur Général du CHU et de Monsieur le Professeur Jean-Luc SCHMUTZ, Président de la CME du CHU
- Allocution de Monsieur Olivier CACHARD, Doyen de la Faculté de Droit
- Allocution de Monsieur Henry COUDANE, Doyen de la Faculté de Médecine
- Mot d'accueil du représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

Séance Plénière 1 : Le cadre normatif 10h20 - 11 h 00

Président de séance : M. le Pr. Claude HURIET

- « De la loi du 20 décembre 1988 à la loi du 9 août 2004 : qu'entend-on par recherche biomédicale ? », M. le Pr. Dominique THOUVENIN
- « Que dit le Code de Déontologie ? », M. le Dr Xavier DEAU, Conseil National de l'Ordre des Médecins
- « Que dit l'éthique ? », M. le Pr Christian HERVÉ

11 h 00 – 11 h 30 : visite des stands

Atelier 1 : Les instances d'éthique 11 h 30 – 13 h 00

Président de séance : M. le Dr Patrick PETON

Président CPP Est III

- « L'évaluation casuistique des questions scientifiques en droit », Mme Anne-Sophie GINON
- « Réflexion sur la valeur de la pluridisciplinarité », M. Thierry de ROCHEGONDE
- « Quel comité d'éthique pour les études observationnelles ? », M. le Pr François ALLA, Mme Frédérique CLAUDOT, Mme le Dr Jeanne FRESSON, M. le Pr Henry COUDANE
- « Les lieux de la réflexion éthique en santé », M. le Pr Xavier DUCROCQ, Président du CRENHU

Atelier 2 : Les acteurs de la recherche 11 h 30 – 13 h 00

Président de séance : Mme le Pr Catherine LABRUSSE-RIOU

- « Rôle et obligations du médecin investigateur », M. le Dr Patrick ROSSIGNOL
- « Le consentement éclairé : un jeu d'ombres et de lumières ? », Mme Martine ROSSEL
- Le point de vue de l'ordre des pharmaciens, Mme le Dr Monique DURAND
- Le point de vue de l'AFSSAPS, Mme le Dr Chantal BELORGEY-BISMUT
- Le rôle des promoteurs, représentant du LEEM

Atelier 3 (Journée de la Recherche Biomédicale) : Recherche clinique et recherche expérimentale 11 h 30 – 13 h 00

6 communications scientifiques orales (prix de la recherche)

(10 minutes de présentation et 5 minutes de questions)

Déjeuner

VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008 APRÈS MIDI

Conférences plénières :

14 h 00 – 14 h 45 : M. le Pr. Claude HURIET, Sénateur Honoraire

14 h 45 – 15 h 30 : M. le Pr. Axel KAHN, Président de l'Université Paris Descartes (Paris V)

Atelier 4 (Journée de la Recherche Biomédicale) : Recherche clinique et recherche expérimentale

15 h 30 – 16 h 30

4 communications scientifiques orales (prix de la recherche)
(10 minutes de présentation et 5 minutes de questions)

Pause café

Atelier 5 : Présentation des posters de la Journée de la Recherche Biomédicale

16 h 45 – 18 h 00

Délibération du jury 18 h 00

Remise des prix « Bernard Fortier » de la Recherche clinique et la recherche expérimentale 18 h 30

Atelier 6 : Contours, limites et perspectives de la recherche biomédicale

15 h 30 – 18 h 00

Président de séance : Parlementaire

- « Prospective législative : vers un droit à l'essai », M. Philippe AMIEL
- « La protection des données à caractère personnel dans les recherches épidémiologiques », Mme le Dr Jeanne FRESSON
- « L'expérimentation animale en 2008 », M. le Pr. Didier DESOR
- « L'expérimentation sur le cadavre », M. le Dr Patrick PETON
- « La recherche en néonatalogie », M. le Pr. Jean-Michel HASCOËT
- « La recherche en psychologie », Mme Martine BATT

Cocktail

Suivi d'un repas de gala

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2008 MATIN

8 h 30 Accueil des participants

Séance Plénière 3 : Recherche biomédicale à l'étranger et économie de la recherche biomédicale

9 h 00 – 10 h 30

Président de séance : M. le Dr Patrick ROSSIGNOL

- « La recherche biomédicale en Afrique », Mme le Dr Aïssatou TOURÉ, Institut Pasteur de Dakar (Sénégal)
- « Comparaison entre le modèle américain et le modèle français de la recherche biomédicale », M. le Dr Olivier RIXE, National Cancer Institute, Bethesda (USA)
- La recherche biomédicale en Suisse, au Luxembourg
- « Économie de la recherche biomédicale », M. Pr. Bruno DEFFAINS
- Le rôle des assureurs
- « Indemnisation des conséquences dommageables d'une recherche biomédicale », Mme Sophie HOCQUET-BERG
- « Brevetabilité et propriété des résultats de la recherche », M. le Pr. Patrick TAFFOREAU

10 h 30 – 11 h 00 : visite des stands

Séance Plénière 4 : Conclusion Synthèse

11 h 00 – 12 h 00

Président de séance : Parlementaire

- Rapport de synthèse des 6 ateliers
- Conclusion sur les aspects juridiques, M. Bruno PY
- Conclusion sur les aspects déontologiques, M. le Dr Bruno BOYER
- Conclusion sur les aspects éthiques, M. le Pr. Jean Claude AMEISEN
- Conclusions générales par M. le Pr Michel PIERSON et M. le Pr Claude HURIET